

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017 à 20 h

Présents :

F. BEAUVOIS, A. RACCURT, F. BROUSSE, J.P. PERROT, B. LAVIRE, S. AMEUR, M. L. BRUNET
M. JEANNEY, T. GEROSSIER, A. BRET, C. GOUVERNEUR, J.C. RUGA, I. RACCURT, C.
DUMAS, G. PIPAZ.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaires de séance : Maria JEANNEY et Isabelle RACCURT

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – ECLAIRAGE PUBLIC

A – Retour du questionnaire

Pour rappel, le conseil municipal, par délibération du 11 juillet 2017, a mis en place une phase test d'extinction de l'éclairage public du 4 septembre au 4 décembre inclus, de 0 h à 6 h. Un questionnaire a été distribué dans les boîtes aux lettres pour avoir l'avis de la population. Maria JEANNEY présente au conseil les résultats.

Nous avons eu le retour de 155 questionnaires sur environ 350 foyers :

87 % sont satisfaits de l'extinction de l'éclairage public

95 % sont sensibilisés à l'intérêt de l'extinction

82 % trouvent la plage horaire adaptée

97 % n'ont pas modifié leurs habitudes quotidiennes

91 % ne rencontrent pas de difficultés particulières

72 % n'ont fait aucune remarque

13 % n'ont pas constaté l'extinction

Les remarques des habitants ont été prises en compte par le conseil municipal et seront étudiées afin d'y apporter une solution quand cela est possible.

B – Extinction de 0 h à 6 h

Le conseil municipal à l'unanimité décide de poursuivre l'extinction de l'éclairage public de 0 h à 6 h et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures par arrêté municipal.

3 – CONVENTION OUVRAGE D'ART APPR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône)

Des imprécisions apparaissent à la lecture de cette convention qui concerne l'entretien de la voirie communale sous le pont de l'autoroute et les abords du pont (talus). Des informations complémentaires vont donc être demandées à APPR.

4 – AVIS RETROCESSION APPR

L'APPR rétrocède gracieusement à la commune deux tènements de terrain sis le long de l'autoroute. Les frais de cette rétrocession sont à la charge de APPR.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette rétrocession.

5 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

M. le Maire demande l'autorisation de signer un contrat d'une durée hebdomadaire de 8 h, pour le renouvellement d'un personnel de cantine, afin de faire le recrutement pour le 4 décembre 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son autorisation.

6 – RECENSEMENT

Du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, se déroulera le recensement de la population. M. le Maire demande l'autorisation de recruter deux agents recenseurs.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son autorisation.

7 – RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (Communauté de Communes de la Côtière à Montluel)

M. le Maire donne lecture des deux rapports transmis par la 3CM. Ces documents figurent en annexe 1 et 2 au présent compte-rendu.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les deux rapports.

8 – SUBVENTION EIME (Ensemble Instrumental de Montluel et des Environs)

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € à l'ensemble instrumental de Montluel et des environs. Cet ensemble musical est composé d'une quarantaine de musiciens qui participent aux commémorations et proposent des concerts dans les communes du canton.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

9 - INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de ces indemnités au Comptable du Trésor apportant leur concours aux collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante doit se prononcer, au cours de chaque exercice sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection des budgets au comptable du Trésor.

M. le Maire propose de maintenir, pour cette indemnité de conseil, le même pourcentage que l'année précédente, soit 90% de la base (410,32 €) ce qui représente la somme de 369,29 € nets pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable M. Alain MOISSON, au taux de 90%.

10 – INSTRUCTIONS D'URBANISME

DP M. GUICHON
DP Consorts GOUVERNEUR François
DP Mme SCAPPATICCI
DP M. BRUNETTO
PC M. Mme GIARD

11 – COMPTES RENDUS DE REUNION

G. PIPAZ a assisté à l'assemblée générale de l'ACENAS, Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport. Cette association fête ses 20 ans et a de plus en plus d'adhérents surtout depuis la privatisation de St Exupéry. Elle va continuer à défendre le bien-être des riverains suite à l'augmentation du trafic et aux nuisances qui en découlent.

Commission cimetièrre : la commission va diffuser le règlement du cimetière à l'ensemble du conseil pour relecture. Si besoin est, une réunion sera organisée pour répondre aux questions et/ou aux interrogations éventuelles.

La commission fleurissement s'est réunie pour faire le point : des pensées et des bruyères vont être plantées. Concernant les Picôtières, une haie du jardinet de l'appartement du rez-de-chaussée va être également plantée. La commission réfléchit également, au remplacement progressif des bacs en bois qui se détériorent. Les enseignantes souhaitent conserver les bacs devant l'école afin de continuer les ateliers jardinage avec les enfants.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Vendredi 24 novembre 2017 à 19 h 30 réunion de conseil afin de débattre sur l'extension de la compétence de la 3CM.
- Mardi 5 décembre à 19 h, repas de fin d'année du personnel communal et de l'équipe municipale offert par M. le Maire et Madame et Messieurs les adjoints.
- 8 décembre : comme chaque année appel aux bénévoles pour aider les membres du CCAS.
- Construction d'une nouvelle mairie : l'avant-projet définitif est en cours. Une réunion publique est à prévoir pour présenter le projet et l'aménagement extérieur.

F.BROUSSE informe que le délai d'instruction du Permis de Construire est de 5 mois auquel s'ajoute le délai de recours des tiers = 2 mois, ce qui induit un début de construction à la fin du printemps 2018.

- Entretien des haies : M. JEANNEY signale que l'entreprise qui a fait l'élagage chemin de la Plaine, a laissé les branches sur la route toute la journée, perturbant ainsi la circulation. Le ramassage et broyage n'ont pas été soignés. A. RACCURT informe qu'elle est déjà intervenue auprès de l'entreprise à ce sujet et suit ce dossier.
- C. GOUVERNEUR a contacté l'entreprise ELIOS qui fait du marquage au sol en 3D pour les passages piétons. La représentante viendra en mairie le mercredi 15 novembre à 10 h 30 pour montrer les réalisations.
- C. GOUVERNEUR demande si BRESSOLLES sera impactée par l'aire de grand passage. M. le Maire rappelle le principe d'une alternance entre la CCMP et la 3CM et explique la décision de la 3CM de faire une aire à tour de rôle sur les communes de son territoire, sauf celles du plateau, dont BRESSOLLES. Pour l'année 2018 la commune de BALAN a proposé un terrain.

La séance est levée à 22 h 15.